Vol. XXX. Saint-Boniface, Manitoba, 22 Mai 1901. No. 27

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis ... $1.00 par année
Europe (compris le port) ...... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne............12 cents
Chaque insertion subséquente....... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR LA
Compagnie d'Imprimerie de Saint-Boniface

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA,
Saint-Boniface, Manitoba
Canada.

A PROPOS DES DOUKHOBORTES

(Suite et fin)

Quelques-uns de ces paysans ont poussé la spéculation jusqu'à ne plus reconnaître à Dieu qu'une existence spéculative, ou mieux, subjective, et à l'indentifier avec l'homme. Ils s'inclinent les uns devant les autres, prétendant adorer la forme vivante de Dieu, l'homme. Ces moujiks prononcent ainsi à leur manière, le *fiat Deus* de certains philosophes. Pour eux, la trinité, c'est la mémoire, la raison la volonté. Ils nient la vie éternelle, le paradis, l'enfer. Le paradis doit se réaliser sur cette terre; absolument la doctrine de Tolstoï. Après de longues années d'études et d'observations, après une conversion à la foi chrétienne annoncée avec grand fracas, le fameux écrivain russe a fini par aboutir à un dogme que des paysans illettrés du Caucase défendaient depuis plus de cent ans. C'est peut-être ce qui lui a valu la sentence d'excommunication que les chefs de l'Eglise russe viennent de lancer contre le célèbre philantrophe.

Ils admettent la migration des âmes. A leurs yeux, le Christ n'est qu'un homme vertueux. Jésus est le fils de Dieu, dans le sens où nous le sommes tous nous-mêmes. "Nos vieillards, disent-ils, en savent plus long que lui." L'Eglise est la réunion de tous ceux qui marchent dans la lumière et la justices chrétiens : juifs ou musulmans.

Toute cette métaphysique de paysans ne pouvait, dans un tel milieu, recruter beaucoup d'adhérents. Aussi le nombre de doukhoborstes a-t-il toujours été très restreint, quelques milliers à peine. Les molokanes au contraire se chiffrent par centaines de mille. Chez eux le mysticisme s'est évaporé et a cédé la place au rationalisme pur. Ils interprètent très largement l'écriture. "La lettre tue," aiment-ils à dire. Tout l'évangile doit se prendre au figuré. Franchement unitaires, leur christiatisme ressemble à celui de Newton, de Milton et de Locke.

La conception sociale de ces rationalistes aboutit à une sorte de théocratie démocratique. La société civile est réellement l'Eglise, et elle doit être constituée sur les principes évangéliques, c'est-à-dire, sur l'amour, la liberté, l'égalité. Nous voilà arrivés aux fameux principes de 89. Le vrai chrétien doit être libre de toutes lois et obligations humaines. Les autorités humaines ont été établies par Dieu, mais seulement pour les fils du siècle, or les chrétiens ne sont pas de ce monde; le vrai chrétien n'obéit donc qu'à la loi de Dieu écrite dans son cœur. Ils en arrivent ainsi au radicalisme politique.

Il y a, de ce côté, tout un travail d'initiation à faire chez nos doukhoborstes par nos amis les politiciens bleus ou rouges. A l'heure actuelle, on leur refuse le droit de voter, mais il faut prévoir le jour où ce privilège leur sera octroyé. Le parti qui, d'ici à cette date, aura pursuadé à ce ces braves moujiks qu'il est celui des vrais chrétiens, par opposition à l'autre, qui est celui *du* [illegible] d'avoir leurs suffrages. Quelque rude que paraisse cette tâche, elle ne dépasse pas les étonnantes facultés de nos cabaleurs.

En attendant, les doukhoborstes s'en tiendront à leur radicalisme social. Comme les quakers et les moraves, ils ont une grande répugnance pour le serment et la guerre. Ils ne veulent pas payer l'impôt, sous prétexte que les chrétiens spirituels n'appartiennent pas à César mais à Dieu. Beaucoup d'entre eux, pour cela, ont été knoutés et déportés par Nicolas I, d'autres enfermés dans des asiles. Ils furent alors obligés de se plier à la loi commune et d'en arriver à des compromis. En théorie cependant, ils continuent à nier les droits de l'empereur et du pouvoir civil.

Ils ont des espérances millénaires; ils attendent, comme Tolstoï, le règne universel de la justice et de l'égalité. En 1812, ils envoyèrent une députation à Napoléon I, lui demandant s'il n'était pas le libérateur annoncé. Elle fut interceptée par les cosaques.

Ces sectes ont donné le jour à quelques exaltés communistes comme Popof, en 1825, qui mourut exilé en Sibérie, et Grégorovief, sous Alexandre II. Mais les phalanstères de ces deux illuminés n'ont jamais eu qu'une existence éphémère.

La charité est en grand honneur chez les doukhoborstes et les molokanes. Ils ne souffrent pas de pauvres parmi eux, et c'est par des motifs de charité véritable qu'ils viennent au secours des indigents. En revanche, ils n'admettent pas de distinction de classes, de grades ou de titres, et ils poussent cette idée d'égalité jusqu'à des exagérations absurdes. Chez les doukhoborstes, on prône l'égalité absolue des sexes et des âges; plus de distinction entre le père, la mère et les enfants. On appelle simplement le père: *Starich* le vieux; la mère: *Staroushka*, la *vieille*. Les femmes boivent et fument comme les hommes, par principe d'égalité.

La troisième secte, les *Stundistes*, issue du contact des anabaptistes allemands établis aux environ d'Odessa, se rapproche franchement des confessions protestantes. Ils se soumettent volontiers aux lois, mais en dépit des poursuites les plus acharnées, ils refusent obstinément le ministère du clergé orthodoxe. C'est plus simple et moins dispendieux.

Nous passerons sous silence toutes les autres sectes russes; leur étude exigerait presque un volume, volume qu'il faudrait encore supplémenter chaque année, car de nouvelles pousses d'hérésie jaillissent tous les jours. Ce sont comme les herbes de la steppe qui se resèment spontanément. Ici encore, l'imposture et le fanatisme se côtoient et se prêtent un mutuel appui. Le moujik, si avisé en toutes choses, reste naïf et en religion et en politique. Il accueilie tout, faux prophète faux tsar, faux Christ, etc. Aussi le code prohibe-t-il très sévèrement les faux prophètes et les faux miracles.

***

Il est évident que le gouvernement russe ne peut voir toutes ces hérésies que d'un très mauvais œil. Plusieurs sont franchement socialistes; toutes s'attaquent à l'orthodoxie et l'affaiblissent en la divisant. Or celle-ci et l'Etat sont trop intimement unis, trop mutuellement solidaires, pour que le pouvoir suprême ne viennent pas au secours de l'Eglise. En Russie, le gouvernement a la main rude, les hérésies s'en sont souvent aperçu. On ne leur a pas ménagé [illegible], la torture. Mais on ne cherchait pas tant à convertir les cœurs qu'à sauver les apparences. On ne se souciait pas de guérir le mal dans sa racine, il suffisait d'en masquer le progrès. En fin de compte, mieux eût valu un fanatisme moins occommodant. D'autres Eglises ont brûlé autrefois, c'était l'argument du temps; aucune autre n'a remplacé le bûcher par le *bakchich*. L'autodafé espagnol était plus barbare, la *vziatka* russe, plus répugnante.

Ces mesures de répression n'ont jamais réussi comme on l'espérait; après de longues persécutions, on a enfin décidé de laisser aux sectes une demi-liberté. Mais on s'en est tenu à des demi mesures et la législation est restée fort incohérente. Il y a surtout une marge immense où la cupidité, la vénalité, la canaillerie de l'administration (*du tchinovisme*) et du bas clergé peuvent se donner libre carrière. "La loi, dit un proverbe russe, est une corde mal tendue; les grands passent par-dessus, les petits par-dessous."

Voilà l'explication de la facilité avec laquelle les autorités russes ont laissé partir les doukhoborstes. Il en sera de même des molokanes, si tant est qu'ils doivent nous arriver à leur tour, comme l'annonçait dernièrement la *Gazette* de Montréal. Le départ de quelques milliers de sujets passera à peu près inaperçu, grâce aux nombreux millions qui peuplent cet immense empire. De plus son sol aura été purgé d'une hérésie et son Eglise officielle, raffermie d'autant, n'aura plus qu'à s'occuper des autres, et certes, il lui en reste encore assez.

Et nous. que ferons-nous de ces orthodoxes hérétiques? Ils sont robustes, et, s'ils le veulent ils feront d'excellents colons. Mais ils sont russes, et, à ce titre, il est à redouter qu'ils aient le travail en assez mince estime. Espérons du moins qu'ils consentiront à modifier quelques-uns de leurs principes religieux et sociaux, afin de se mettre au niveau de la société où ils ont choisi de vivre.

Devons-nous espérer qu'ils se fondront plus tard dans ce qu'on appelle quelquefois le grand tout de la nation canadienne? Tout d'abord, ce grand tout me paraît encore à faire, et, si jamais il se réalise, je ne me figure pas que des races aussi particularistes y disparaissent si vite et sans rétistance.

Voilà autant d'inconnues que l'avenir seul peut dégager. En attendant, et pour nous rassurer dans la mesure du possible. rappelons-nous que ces doukhoborstes sont de braves gens, honnêtes et charitables. Mais n'oublions jamais qu'ils sont russes. Dit Walixewski qui les connaît bien, sous une écorce grossière, vous avez chance de trouver un homme infiniment doux. N'y insistez pas; n'y comptez pas trop. Il a des réveils terribles."

Le russe est un peuple à part, comme la Russie est un pays à part, "la sixième partie du monde," disait un Tzar.

"Par sa situation géographique entre l'Europe et l'Asie, nous citons encore Walizewski, par sa situation historique entre une suite d'enclumes où le prêtre byzantin, le soldat tartare et l'aventurier allemand ont tour à tour martelé son génie, ce pays, à la fois jeune et vieux, a été et est encore désorbité et déséquilibré. Inculte par ici, raffiné par. là. Pourri avant d'être mur, a-t-on dit. Prématurément mûri d'un côté? Oui, avec un assemblage troublant d'instincts sauvages et d'aspirations idéales de luxe intellectuel et de profondes misères morales.

"Immense réservoir d'énergies physiques et morales, continue le même écrivain, découvert soudain entre la vieille Europe, fatiguée de vivre, et la vieille Asie, lasse de n'avoir pas vécu. Abîme où sombreront les communes destinées? Peut-être. Fontaire de Jouvence? Peut-être encore. Penchées sur l'un et l'autre bord, les foules regardent anxieuses, scrutant les profondeurs, jetant la sonde."

Nous ne croyons pas que, de tous les peuples de l'univers, il y en ait un qui, à l'heure présente suive avec autant d'anxiété que le peuple anglais, le mouvement troublant de cette sonde fantastique.

Comme conclusion finale de cette trop longue étude, permettez-moi d'ajouter que nous, canadiens-français et catholiques, nous devons remercier sincèrement la divine Providence qui nous a fait naitre dans une Eglise qui agit et qui travaille efficacement à la sanctification de ses membres, en mettant en honneur les efforts personnels; une Eglise dont les pasteurs se sacrifient généreusement, sans calculer avec les profits qu'ils peuvent espérer de leur abnégation; une Eglise enfin dont le chef suprême fait l'admiration de l'univers et dont la parole infaillible, se faisant entendre bien haut, au-dessus des chicanes où se débattent les misères de la politique et de l'ambition, proclame solennellement au monde la vérité qui ne change pas, indique à ses enfants la voie à suivre, sans tenir compte autrement de la grandeur ou de l'étroitesse de la puissance civile.

Pour ce suprême bienfait, qui s'apprécie surtout quand on examine la triste situation de ceux qui en sont privés, sachons trouver dans notre cœur une parole, un cri de reconnaissance, et jurons une fidélité sans défaillance à notre divin Chef, et à son représentant, persuadés que, seul, il est vraiment la *voie*, la *vérité* et la *vie*.

Le Manitoba.

Mercredi 22 Mai 1901

MGR LANGEVIN AU KLONDIKE

Mgr l'Archevêque est parti, dimanche, pour le Klondike ; Sa Grandeur est accompagnée par le R. P. Cornellier, O. M. I., de Mattawa, Ont..

LA FETE NATIONALE

Sous cette rubrique, *Le Journal* publie l'article suivant, en tête duquel on pourrait bien mettre en sous-titre les mots: ŒUVRE NATIONALE:

"On se prépare à célébrer la fête du 24 juin.

"Déjà, la Société de St-Jean-Baptiste a convoqué les différentes sections; Mgr l'archevêque de Montréal donnera son puissant et patriotique concours, et il ne reste plus qu'à arrêter les détails du programme adopté. La fête sera belle comme à l'ordinaire.

"Nous permettra-t-on l'énoncé d'une proposition ?

"Elle n'est pas nouvelle, mais chaque fois qu'elle a été adoptée et mise à exécution, il en est résulté un grand bien.

"Nous voudrions que la collecte faite à l'une des phases du programme, n'importe laquelle, fut attribuée soit à la construction d'une maison d'école dans les nouvelles colonies de la region Labelle, soit à aider l'organisation d'une paroisse canadienne-française dans le Manitoba. Ce serait un souvenir permanent de la fête nationale de ce premier 24 juin du siècle nouveau.

"Le soir de ce beau jour, il resterait plus que l'écho des processions triomphales et des discours vibrants applaudis par la foule: il resterait une œuvre modeste, si l'on veut, mais une œuvre de patriotisme et de religion.

"Fonder des écoles, fonder des paroisses, c'est s'emparer du sol, c'est préparer les générations de demain, c'est agrandir la patrie, c'est fortifier la nationalité.

Nous abondons dans les idées du *Journal*. Nous allons néanmoins nous permettre de le contredire un peu, beaucoup même.

Œuvre modeste, dit notre influent confrère!

Oh non! elle ne serait pas modeste cette œuvre!

Le Journal dit avec vérité que "fonder des écoles, fonder des paroisses, c'est s'emparer du sol, c'est préparer les générations de demain, c'est agrandir la patrie, c'est fortifier la nationalité." Or, l'œuvre suggérée par la feuille de Montréal rentre dans cette catégorie. Qu'y a-t-il de plus grand au point de vue national et humain?

Nous concevons que dans les grandes cités, où les richesses affluent, l'on puisse estimer peu de chose, croire légères des offrandes recueillies ainsi, au hasard d'une fête. Mais si l'on connaissait la vie du colon; si l'on savait les faibles ressources et les désirs modestes de ceux qui vont en avant semer les germes de ce qui sera plus tard une splendide floraison de vie chrétienne et nationale, on s'empresserait de faire un fonds de toutes les parcelles qu'il est possible de soustraire des argents destinés à solder les frivolités ou les extravagances d'une démonstration, fût-elle la plus légitime du monde. Et l'on ne craindrait point de l'offrir aux établissement nouveaux créés dans la forêt ou dans la prairie.

Et puis, s'il fallait vraiment ne voir qu'une modeste initiative dans l'œuvre suggérée par *Le Journal*, il faudrait regarder au-delà. L'œuvre, une fois commencée, progresserait. De même qu'une graine presque imperceptible donne quelquefois des arbres géants, de même cette initiative pourrait amener des résultats d'une étonnante et admirable amplitude.

D'abord, n'est-elle pas de nature à nous faire réfléchir ?

Ne faisons-nous pas souvent comme ceux qui veulent se procurer les ornements d'une maison avant d'en avoir posé les assises?

Pas d'illusion, s'il vous plait. La race canadienne-française n'est pas encore à l'abri de tous les assauts. Il faut continuer à fortifier le fondement de notre avenir.

Bien des œuvres, excellentes en elles-mêmes, sollicitent nos sympathies et nos efforts. Il est difficile de faire le partage entre celles qui sont nécessaires et celles que l'on pourrait comparer aux ornementations d'un palais. Celles-ci, en tous cas, ne doivent-elles pas céder le pas aux autres? Car enfin, ne faut-il pas courir d'abord aux choses nécessaires? Quand il s'agit d'une nation, ne faut-il pas d'abord assurer sa vitalité avant de songer aux charmes d'une existence embellie de tout ce que peuvent faire naître les arts, le capital et les plaisirs?

Loin de nous la pensée de vouloir supprimer les amusements modérés et légitimes. La gaieté est une chose chrétienne. L'homme a besoin de repos et de délassement. Mais, avouons-le, que d'argent passe en fumée, en feux d'artifice, en joie, en riens?

Ayons un peu de courage et allons plus loin.

Quelles sommes ne sont-elles pas employées à des créations contre lesquelles on ne peut rien dire si ce n'est qu'elles sont ou intempestives, ou prématurées, ou trop pompeuses, ou d'un caractère passager.

Notre attention doit aller aux œuvres d'un caractère permanent, à celles qui, une fois plantées, ne se déracineront plus et donneront en outre, à leur tour, des fruits d'où sortiront une multiplicité d'œuvres analogues, elles-mêmes pouvant se reproduire indéfiniment. Telles sont, dans l'état actuel de nos forces nationales, les écoles et la fondation de paroisses.

Nous avons souvent ici exprimé cette conviction dans le passé. Nous sommes heureux de voir *Le Journal* la reprendre avec toute l'autorité de sa grande situation dans la presse.

D'autres régions que la nôtre verraient-elles se réaliser en leur faveur ces suggestions aussi pratiques que nobles, nous n'en concevrions aucune amertume. Nous ne pouvons cependant point ne pas noter que *Le Journal* a songé au groupe canadien du Manitoba dans l'expresssion de ses vœux. De cela nous sommes reconnaissants. Nous y plaçons aussi quelque espoir.

Notes Politiques

Prorogation du Parlement fédéral, demain ou après-demain.

***

M. S. A. D. Bertrand est nommé inspecteur des Travaux Publics au Yukon.

Salaire: cinq mille piastres, dit-on.

***

La compagnie du *Bell Telephone* a fait un effort désespéré pour s'affranchir de tout contrôle. Elle n'a pu y réussir. Le Sénat a empêché la passation du Bill.

La pensée du sénat était de soumettre au contrôle du gouvernement le tarif que la compagnie impose à ses souscripteurs. C'est bien le moins que cette puissante compagnie se soumettre à ce contrôle; autrement elle pourrait établir des taux exhorbitants.

***

Le parlement a aussi voté l'établissement, en ce pays, d'une branche de la Monnaie (d'Angleterre) pour monnayer l'or et l'argent canadien.

***

Un subside Annuel de cent mille piastres a été voté par le parlement pour une ligne de bâteaux devant faire le service entre la France et le Canada.

Le succès de cette ligne semble être assuré.

***

Le 24 mai, qui était la fête de notre feue Dame la Reine, devient aussi la fête du roi, de par la volonté de Sa Majesté et du parlement.

Nous continuerons donc à chômer le 24 mai. Après demain, fête, par conséquent.

***

Le *Bill* ratifiant les arrangements faits par le gouvernement du Manitoba avec le *Northern Pacific* et le *Canadian Northern*, a été adopté par le parlement.

A la Chambre des Communes, la discussion a été vive et longue. Mais cette discussion a eu un pauvre résultat pour les adversaires de la mesure. Ceux-ci n'ont pu raccoler à la fin que cinq voix. Il y a eu 185 en faveur de la mesure.

Plusieurs sénateurs avaient suivi la discussion aux Communes. Aussi, quand le *Bill* est venu devant la Chambre Haute, les opinions étaient formées. Le *Bill* a passé à l'unanimité tant devant les comités qu'au sein du Sénat.

PROGRESSION DESASTREUSE

En parcourant le dernier numéro de la *Gazette Officielle* d'Ottawa, nous relevons quelques chiffres instructifs.

Au 31 mars 1901, les recettes totales pour les neuf mois écoulés de l'exercice en cours, étaient de $37,918,017. A la même date, l'année dernière, les recettes totales étaient de $36,850,072.

Nous avons donc là, pour ces neuf mois, une augmentation de revenu de $1,067,945.

Mais passons à la colonne de la dépense.

Le 31 mars 1901, la dépense imputable au revenu était de $28,627,612, et la dépense imputable au capital, de $7.301,258. Soit un total de $35,928,870. Tandis que l'an dernier la dépense imputable au revenu n'était que de $26,051,556 et la dépense imputable au capital, de $6,457,038. En tous $32,508,594.

Comparez maintenant la dépense totale au 31 mars 1901:

Dép. totales 31 mars 1901..................$35.928,870
Dep. totales 31 mars 1900..................$32.508,594
$3,420,276

Pour les neuf premiers mois de l'exercice en cours, le chiffre de la dépense totale a donc été de $3.420,276 plus élevée que pour la même période l'année dernière.

Si l'on compare l'augmentation du revenu avec l'augmentation de de la dépense, durant les neuf mois terminés le 31 mars on obtient ce résultat:

Augmentation de la dépense..................$3,420,276
Augmentation du revenu..................$1,067,945
Différence..................$2,352,331

Le revenu à augmenté de un million soixante sept mille piastres. Mais la dépense a augmenté de trois millions quatre cent vingt mille piastres. Et l'augmentation de la dépense excède l'augmentation du revenu de $2,352,000 piastres.

Ces chiffres jettent une vive lumière sur le système administratif du gouvernement Laurier.

Sans doute, depuis que ce gouverment est au pouvoir, le revenu a augmenté d'une façon extraordinaire, grâce à l'activité des affaires, et du commerce d'exportation spécialement. Mais la dépense a augmenté d'une façon plus extraordinaire encore.

Le revenu progresse, mais la dépense progresse davantage.

Le revenu monte, mais la dépense monte plus vite.

De cette manière, au lieu de diminuer la dette, comme on l'avait promis, on l'augmente.

Durant les cinq dernières années, le gouvernement fédéral a encaissé des recettes énormes. Le ministre des finances dans son dernier expose budgétaire, a fait grand étalage de ses surplus dont le dernier s'était élevé à huit milions.

Et cependant durant ces cinq années, la dette publique a augmenté de sept millions. Avec des recettes de 40 millions, de 46 millions, de 51 millions, de 52 millions,—chiffres extraordinaires, et qui ne peuvent se maintenir longtemps,—ces messieurs ont trouvé le moyens d'endetter le pays de sept millions.

Avec de tels revenus, tout en pourvoyant largement aux besoins publics, ils auraient pu diminuer la dette de plusieurs millions.

Il ont fait tout le contraire.

Advienne une crise commerciale qui paralyse le revenu, et nous nous trouverons dans une situation bien pire que celle où nous étions durant la terrible crise de 1892 à 1896.

THS CHAPAIS.

LA LANGUE FRANÇAISE

Mgr l'archevêque de Montréal vient d'écrire au directeur de la "Revue Canadienne," pour l'approuver d'avoir mis en brochure la conférence donnée à l'Union Catholique par M. Tardivel sur la "Langue française en Canada."

"Je verrais, dit l'éminent prélat, avec plaisir se répandre ce travail dans toutes les familles canadiennes, et particulièrement dans nos institutions scolaires, à tous les degrés de l'enseignement. Il est destiné à faire tomber beaucoup de préjugés, et à nous venger de plusieurs accusations fausses qu'on était peut-être à la veille de laisser se perpétuer sans récrimination."

M. Leclaire nous prie d'annoncer qu'il sera prêt à livrer cette brochure avant le 10 juin prochain, pourvu qu'il reçoive avant le 4 des commandes suffisantes pour couvrir ses frais.

Prix, 10 cts l'exemplaire; six piastres le cent, et quatre piastres le mille.

S'adresser 290 rue Université, Montréal.

REMERCIMENTS

A une réunion du Conseil des jeux au Collège de Saint-Boniface tenue le 20 mai courant, il a été proposé par le président, secondé par le secrétaire.

1o. Que le Conseil exprime sa vive reconnaissance aux organisateurs de la *Boucane* pour leur gracieuse et sympathique démonstration.

2o. Que copie des présentes résolutions soit transmise aux intéressés et à la presse.

RIEN DE SACRE, POUR UN BARNUM AMERICAIN

Ces gens sont sans pitié. Le président MacKinley est accablé de lettres de membres de cette corporation offrant au gouvernement de fort belles sommes contre la disposition de la personne du chef philippin Aguinaldo, pour l'exhiber en public pendant un temps déterminé.

Un impressario de Massachusetts est prêt à payer 50,000 dollars pour un permis d'exhibition de trois mois, et à fournir toutes garanties pour la sécurité d'Aguinaldo. Un autre offre 250,000 dollars pour un contrat de "louage" d'une année.

On ne dit pas comment ils entendent présenter l'infortuné patriote philippin. Est-ce en héros? Est-ce comme sauvage et manger de lapins vivants? L'idée baroque et choquante de ces forains de tirer ce parti mercantile d'un adversaire vaincu est vraiment un trait de mœurs bizarres.

NOUVELLE MAISON DE PENSION

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'élèves admissibles depuis l'âge de six ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pourront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1 00.
Literie $0.50.
Pour fréquenter l'Académie Provencher, $0.50 par mois.

LES PETITES ANNONCES

Telles que

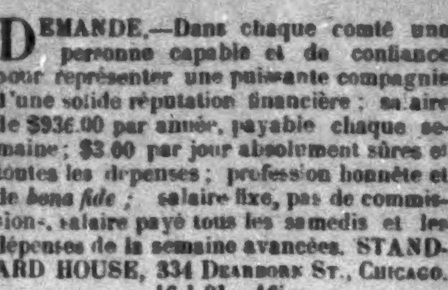
MAISON A LOUER,
EMPLOI DEMANDÉ,
SITUATION VACANTE,
TROUVÉ,
PERDU,
PROPRIÉTÉ A VENDRE
A VENDRE,

seront insérées dans LE MANITOBA à raison de 1 c. par mot pour 6 lignes et ½c. par mot pour les lignes suivantes:

NOUVELLES DES ETATS-UNIS

BOTTINEAU, N.-DAK:

Le Révérend S. J. Arsenault a été transféré à la desserte de la paroisse de St-Thomas dans la partie nord-est de l'Etat. Le R. P. Arsenault, croyons nous, reçoit cette nomination comme une promotion car la paroisse de St-Thomas n'a que ces missions attachés à la desserte, Cavalier, et Bathgate, tandis que celle de Bottineau compte 5 églises et 6 missions. Le successeur du Père Arsenault sera le Rév. F. Campeau, récemment venu du diocèse de Saint-Boniface.



MUSIQUE

MELLE ISABELLE CHEVRIER, Contralto, élève diplômée de Signor d'Auria, Minneapolis. Développement de la voix par la méthode italienne; enseignement de la mandoline et de la guitare; prend des engagements pour les chœurs et les concerts. Studio; 22, bloc Grundy, en face du magasin de musique de M. Barrowclough.

THE REAL PROPERTY ACT

(Application No. 11176.)

FRANÇOIS LAROCQUE has applied to bring the land described at the foot hereof under the above Statute; and the District Registrar has, by an order bearing even date herewith, directed notice of the application to be served on you substitutionally in the manner by said order directed and has appointed 30 (thirty) days from this date, after which time, unless a caveat has been lodged, forbidding the same, the land will be brought under the operation of said Act by issuing a Certificate of Title to the applicant or to whom he may appoint, and you will therefore be forever, estopped and barred from setting up any claim to or in respect of said land.

Dated at the Land Titles Office Winnipeg this Twenty-fourth day of April, 1901.

LAND REFERRED TO

LOT TWENTY-SEVEN (27) of the Parish of St. Vital in Manitoba, according to the Dominion Gouvernment Survey of said Parish.

To the Heirs, Executors, Administrators or assigns of the late Charles Larocque the elder, in his life time of the Parish of St. Vital in Manitoba Farmer, or his legal representatives and their creditors.

(Signed) J. H. BROWN,
Dp. District Registrar.

AVIS

Vente de terres pour arrérages de taxes dans la Municipalité Rurale de Saint-Boniface.

En vertu d'un mandat émané par le Préfet de la Municipalité Rurale de St-Boniface, dans la Province de Manitoba, sous son seing et sous le sceau de la dite Municipalité, à moi adressé et daté le vingt-septième jour d'avril A. D. 1901, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, pour les arrérages de taxes respectivement dus sur iceux ensemble avec les frais, je donne par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés samedi le vingt-deuxième jour de juin prochain à onze heures a. m. au bureau de M. Joseph Bernier, rue Principale, Winnipeg, je vendrai à l'enchère les dits terrains pour les dits arrérages de taxes et les frais encourus pour cette vente.

DESCRIPTION	No. du Lot	No. d'Acres	Paroisse	Montant des Arrérages	Frais d'annonce	Total	Patenté ou N.-Patenté	Remarques
....	26	12.90	St-Vital	$ 14 27	50	$ 14 77	Non-patenté	
Inner and outer 2 miles, except S'ly 62½ links of inner 2 miles	32	120.41	do	152 28	50	152 78	Patenté	
The most westerly 73 acres of	49	73.	do	57 31	50	57 81	do	
Southerly 4 chains of	50	11.	do	3 59	50	4 09	do	
S'ly 2 chs. of N'ly 8 chs. from St-Mary's road to Red-River	51	21.84	do	6 07	50	6 57	do	
....	59	55.90	do	31 30	50	31 80	do	
....	60	41.25	do	25 83	50	26 33	do	
East of St-Mary's road	61	2.	do	6 47	50	6 97	do	
S'ly 3 chs. from St-Mary's road to Seine River	47	31.99	do	61 77	50	62 27	do	
....	2	86.50	St-Boniface	28 56	50	29 06	do	
Block 201 R. C. M. acdg. plan. 433	120 & 123	40.	do	14 78	50	15 28	do	
do 202 do do	do	40.51	do	14 97	50	15 47	do	
do 193 do do	do	38.86	do	14 39	50	14 84	do	
do 194 do do	do	40.50	do	14 97	50	15 47	do	
do 203 do do	do	40.25	do	14 85	50	15 35	do	
do 204 do do	do	36.80	do	13 45	50	13 95	do	
do 155 to 158 inclusive do	do	157.12	do	35 02	50	35 52	do	
do 167 to 170 inclusive do	do	157.14	do	35 07	50	35 57	do	
S'ly 2 chs. from St-Mary's road to Red-River	106	2.	do	87 81	50	88 31	do	

Northern Pacific Railway and Canadian Pacific Railway right of way excepted.

Daté à St-Boniface ce 16ième jour de mai A. D. 1901

F. CARRIÈRE,
Sec-Trésorier, de la Municipalité de St-Boniface.

Nous exécutons à nos ateliers toutes sortes d'Ouvrages Municipaux, à des Prix très Modérés.

NOYADE

Nous regrettons d'avoir à annoncer que Clément Gingras, jeune homme âgé de 15 ans, fils de M. Charles Gingras de Stony Mountain s'est noyé jeudi dernier dans la Seine. Quelques enfants qui étaient avec lui sont vite allés demander secours dans le voisinage quand il le virent s'enfoncer sous l'eau, mais tout est arrivé trop tard. Chose consolante pour la famille du jeune noyé. Clément Gingras avait communié le matin, à l'occasion de l'Ascension. Les funérailles ont eu lieu samedi matin. M. C. Gingras, père de l'enfant défunt et M. Max. Gingras son frère conduisaient le deuil. Nous nous associons à la vive douleur de cette famille éprouvée.

TRIBUNE LIBRE

St-Boniface, le 21 Mai, 1901.

Monsieur le Rédacteur.

Pourriez-vous disposer d'un petit coin de votre journal pour donner place aux quelques remarques suivantes.

Avis est donné à un certain nombre de contribuables que le Conseil de Ville a l'intention de faire exécuter certains travaux de canalisation dont le coût s'élèvera à quinze mille piastres ($15,000.00) environ. Il nous semble que les travaux d'amélioration commencent sinon par où il faudrait finir, au moins par où ils ne devraient pas commencer. On va construire des canaux d'égoûts. Il nous semble que les canaux seront inutiles pour le moins, peut-être nuisibles, si la ville n'est pas en mesure d'y faire circuler une certaine quantité d'eau. Nous pourrions citer tel endroit de la ville de Saint-Boniface d'où se dégageaient certaines odeurs qui seraient devenues insupportables si l'eau abondante du printemps n'était venu remédier à l'état de choses existant. Que fera-t-on si le fait se répète en été alors que l'étendue des canaux sera devenue cinq ou six fois plus considérable.

On ne peut donc, ce nous semble, songer à établir un système d'égoûts avant d'avoir l'aqueduc. Agir autrement ce serait enfouir une somme d'argent considérable, grever bon nombre de contribuables, sans aucune utilité, au grand détriment peut-être de la santé publique.

Pour améliorer, il faut dépenser, mais ce serait une erreur de croire que toute dépense est une amélioration.

Pourquoi ne mettrait-on pas d'abord le projet d'un aqueduc à l'étude. Il nous semble que c'est le premier pas à faire dans la voie des améliorations. Ce serait rendre un service réel aux contribuables, créer en même temps un revenu pour la ville et se mettre en mesure d'avoir dans un avenir plus ou moins éloigné un système d'égoûts qui ne serait pas une menace pour la santé de ceux qui habitent cette ville.

Monsieur le maire suggère, dans une étude soumise au Conseil de Ville, l'idée de faire venir l'eau de Winnipeg au moyen d'un tuyau sous-riverain. Il nous semble que c'est nous mettre dans une bien grande dépendance d'autrui et nous procurer une eau dont la qualité laisse grandement à désirer. L'expérience de la ville de Winnipeg qui a dépensé plusieurs milliers de piastres d'une manière passablement inutile, pour remédier à la mauvaise qualité de son eau en se procurant de l'eau de puits, peut donner à réfléchir à ceux qui songeraient à avoir l'eau de puits pour Saint-Boniface. Mais on peut et on doit s'instruire de l'expérience des autres quand la chose est possible et nous croyons fermement que nous pouvons songer à nous procurer de l'eau de puits sans avoir à redouter les mêmes déboires. Dans tous les cas, la chose vaut la peine d'être examinée par les ingénieurs qu'on pourrait consulter.

Cette question résolue d'une manière satisfaisante nous permettrait de songer à avoir pour notre propre compte une force motrice qui tout en faisant le service de l'eau pourrait être utilisée a produire la lumière electrique, autre amélioration qui tout en étant d'une grande utilité aux contribuables serait en même temps une source de revenus pour la ville.

Le service d'eau constitué nous permettra de songer à établir un système d'égoûts ; agir autrement serait, croyons-nous, une très grande imprudence.

Nous faisons ces remarques, non pour critiquer, mais parce que nous les croyons opportunes. Nous nous permettrons même de rappeler aux contribuables quelques lignes de l'avis du Conseil qui ont une grande portée pratique :

Trib. libre

"Et à moins que, dans l'espace d'un mois, à compter de la publication de cet avis et dans chaque cas respectif ci-dessus mentionné, les trois cinquièmes en nombre des propriétaires représentant trois cinquièmes au moins en valeur des propriétés, ayant front ou aboutissant sur les rues respectives plus haut mentionnées et qui bénéficieront des égoûts qui y seront faits, ne pétitionnent le conseil à l'encontre de ces ouvrages ou d'aucun d'eux et de la taxe qui en résultera, la Ville de Saint-Boniface pourra, sans autre avis, procéder à la construction des dits égoûts, ou de ceux qui n'auront pas été opposés, et prélever une taxe spéciale comme susdit,

"Par Ordre,

"THEO. BERTRAND,
"Sec. Trésorier

"Saint-Boniface. 14 mai 1901."

Avis donc aux intéressés ; après le 14 juin prochain il ne serait plus temps de réclamer.

Vous remerciant de votre bon vouloir, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, de me croire

Votre très humble serviteur.

XX

Dans le Monde Religieux

Le révérendissime abbé de Saint-Antoine, Dom Gréa, a fait un voyage à N.-D. de Lourdes en compagnie du R. P. Straub.

Dom Benoît qui continue à prendre du mieux à l'Hôpital, a été très heureux de voir Dom Gréa.

***

M. l'abbé Béliveau donne, cette semaine, les instructions du mois de Marie à la cathédrale.

Les Enfants de Marie ont charge de la musique. De même que les Dames de l'Association de Ste-Anne, ces demoiselles s'acquittent supérieurement de leur tâche. Les élèves de l'Académie Provencher ont, eux aussi, essayé leurs voix enfantines, il y a deux semaines, au début des exercices, et au jour de l'Ascension.

***

Le T. R. P. Filiatrault, provincial des Jésuites au Canada, a passé la semaine à Saint-Boniface, en route pour l'Ouest. Le distingué religieux a prêché à la grand'messe, à la cathédrale, le jour de l'Ascension.

***

Les deux Sœurs de la Charité de la Maison Vicariale de Saint-Boniface qu'on a demandé, il y a quelques semaines, pour aller soigner des variolés dans l'Ouest sont de retour de leur voyage, et elles ont eu beaucoup de succès dans leur tâche de dévouement.

***

Mgr l'Archevêque a conféré, dimanche dernier, à Saint-Norbert, le sacrement de la prêtrise au Rév. M. Maillard. Outre Mgr l'Archevêque, on remarquait dans le chœur Mgr Ritchot, M. l'abbé Cherrier, curé de l'Immaculée Conception, de Winnipeg, le R. P. Louis, Trappiste, M. l'abbé Rousseau, etc. Mgr l'Archevêque a fait un éloquent sermon sur le prêtre ; la sainteté de sa vocation, les responsabilités de son ministère et le respect et l'autorité qui s'attachent à sa personne et à sa parole.

Cette ordination a été imposante. L'eglise était remplie de fidèles de la paroisse et des alentours.

M. l'abbé Maillard a célébré sa première messe lundi matin à Saint-Norbert.

***

Dom Gréa a donné un magnifique sermon à la cathédrale, le jour de l'Ascension. La maîtrise de la cathédrale a bien fait sa part en ce jour ; la musique des vêpres surtout, a été fort goûtée.

Chronique de la Province

LORETTE

Jeudi, fête de l'Ascension, les paroissiens de Notre-Dame de Lorette constataient avec joie la présence d'un distingué visiteur au milieux d'eux, le Rév. M. Trudel, vicaire de la cathédrale de Saint-Boniface à la grand'messe.

Le savant prêtre donna avec son éloquence et sa verve ordinaires le sermon de circonstance qui fut bien apprécié, puis dans l'après-midi chanta les vêpres.

Nouvelles de Quebec

MONTRÉAL

Les officiers du recensement estiment, d'après les notes reçues que la population de la cité de Montréal est composée de 400,000 âmes.

On n'a pas encore donné la population de Toronto. Il y a eu augmentation dans tous les quartiers de Montréal, à l'exception de la division Sainte-Anne. Hochelaga a augmenté de 52½ par cent.

—Les litérateurs de Montréal, de Québec et d'Ottawa désignent déjà M. Edmond de Nevers l'auteur de l'*Ame Américaine* à la succession de feu l'abbé Verreau à la Société Royale du Canada.

La vacance que produit la mort de l'abbé Verreau dans la section française de notre haute association littéraire, sera à coup sûr remplie par M. de Nevers. Le manque d'un fauteuil aurait jusqu'à présent été la seule objection à l'élection de M. de Nevers.

LACHINE

L'on a applaudi à l'inauguration d'un nouveau système d'éclairage qui rend éblouissante notre petite ville jusqu'ici éclairée aussi mal que possible. La lumière était fourpar la corporation et la corporation se montrait peu généreuse. Depuis ce soir l'électricité nous arrive à flots des pouvoirs Hydrauliques de Lachine et les cinquante nouvelles lampes à arc éclairent superbement toute la ville.

ST-HYACINTHE

L'état de santé de Sa Grandeur Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, inspire des craintes

Mgr Moreau souffre d'une grande débilité qui, à cause de l'âge avancé du malade et par suite d'une hémorrhagie qu'il a eue récemment.

M.J.B.Lauzon

Convoque une assemblée de citoyens de Saint-Boniface, vendredi soir à 8 h., à l'Hôtel de Ville de Saint-Boniface, à propos du chemin de fer.

Les conseillers et le député de Saint-Boniface sont spécialement invités.

VENTE PAR ENCAN.

Le soussigné vendra, le 6 juin prochain à 2 heures p. m., à l'enclos derrière l'hôtel de Ville, un cheval étalon âgé de 3 ans, sous poil brun.

Saint-Boniface, 22 mai 1901.

LIG. GAGNÉ,
Gardien d'enclos

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa session prochaine d'un acte incorporant une Compagnie pour entre autres fins les suivantes : pour transiger les affaires d'une compagnie d'assurance sur la vie avec tous les pouvoirs nécessaires incidents à pareille entreprise et pour acquérir, entreprendre et assurer les affaires actives et passives de la *Manufacturers Life Insurance Company* et de la *Temperance and General Life Assurance Company of North America*, respectivement ou de chacune d'elles et de toutes autres compagnies du même genre qui y consentera et permettant aux corporations et aux parties nécessaires d'exécuter tout pour le but ci-haut mentionné.

BEATTY BLACKSTOCK GALT & FASKEN
BLAKE, LASH & CASSELL,
Procureurs des requérants.

Daté à Toronto le 26ième jour de Février, 1901.

6 3-01 9.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Les travaux préliminaires du pont du *Canadian Northern* avancent rapidement.

—Mme Louis Paradis, de La-Broquerie, est actuellement en promenade, à Saint-Boniface.

—Il y a eu mardi soir, une agréable réunion de la jeunesse chez Mde Théophane Bertrand.

—L'enfant de M. et Madame Bourgoin, Berthe, est mort dimanche dernier. Nos condoléances à la famille.

—M. Jean Arpin, de Lorette, était ici vendredi. Il rapporte que le grain à Lorette, et aux environ, a une très belle apparence.

—M. Charles Beaupré, de Stony Mountain, est actuellement en promenade à Saint-Boniface, chez son gendre, M. Nap. Bérubé.

—Mme Emma de Craen, fille de M. J-B. Joyal, est partie au Klondike pour y rejoindre son mari. Elle y passera une couple d'années.

—On est à poser une nouvelle surface de madriers au pont de Saint-Boniface. Nous regrettons de constater que l'ouvrage laisse à désirer sous plusieurs rapports.

—M. Joseph Simard, malade depuis 15 ans, a subi, à l'Hopital de Saint-Boniface, une opération grave. Il est parti pour l'arpentage, complètement guéri. Il était sous les soins du Docteur Lambert.

—Le feu s'est déclaré dans le bocage environnant le collège de Saint-Boniface, dimanche après-midi. Il a fait assez de ravage, et il a fallu l'extincteur chimique de la ville pour abattre les flammes, lesquelles se propageaient rapidement. On a fait bien des suppositions sur l'origine de ce feu, mais on n'en connait pas la cause exacte.

BASE-BALL

Jeudi dernier il y a eu rencontre du club de Saint-Boniface contre celui du Collège. Les Saint-Boniface l'ont emporté, mais non sans difficultés, car les "boys" du collège se sont vaillamment défendus. Les joueurs étaient :

ST-BONIFACE.		COLLÈGE.
Samson	Catcher	Jeanson
Bélanger	Pitcher	Parent
L'Evêque	1st. b	Reegan
Phaneuf	2nd. b	Bellavance
Joyal	3rd. b	Beaubien
Jean, Capt.	S. S.	Beaupré
Parent	R. F	Gosselin
Brissette	C. F	Beaupré
Charbonneau	L. F	Lemay, Capt.

Les *Maples* de Winnipeg avaient lancé un défi au club de Saint-Boniface pour dimanche dernier, mais ne se sont pas rendus à la rencontre.

CORRESPONDANCE

M. le directeur du MANITOBA,

Les autorités du Collège étant dans l'impossibilité de remercier chacune des personnes qui sont venues spontanément éteindre le feu dans le bocage, dimanche dernier, ont, avec votre permission, recours à votre journal pour remplir ce devoir. Ces messieurs voudront bien croire aux sentiments de notre reconnaissance.

Jeudi prochain à 8h., une messe sera dite à leur intention dans la chapelle du collège.

Ce commencement d'incendie a donné la preuve des services que la nouvelle pompe chimique est appelée à rendre à la ville : Bientôt rendue sur les lieux et fort habilement manœuvrée elle fut vite maitresse des flammes.

LE COLLÈGE DE ST-BONIFACE.

MENUS PROPOS

—Un journal anglais vient de citer l'exemple suivant de la simplicité de la langue employée par les chimiste allemands :

"Si la benzonaphtylamide est traitée par l'acide nitrique, il se forme deux isométricmonitronamidobenzonaphtylamides, dont l'on abandonne de la mononamidobensonaphtylamide, et l'autre de la adhydrobensediam idonoleana."

—Une coquette un peu mûre disait dans un salon :

—M. Legouvé est bien aimable de nous apprendre l'art de vieilleir ; mais on lui aurait encore plus de reconnaissance s'il enseignait l'art de...ne pas vieillir !

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	*Acres*	*Rendement moyen Minots*	*Total Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

Nouvelle Agence

M. J. E. Defoy pharmacien de St-Boniface, Man., vient d'obtenir l'agence pour le Manitoba, des Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard, et est actuellement en état de fou nir toutes demandes de gros et de détail au même prix qu'à Montréal.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-BONIFACE

Séance du 13 mai 1901.

Présents : Son Honneur le Maire Sénécal et MM. les Conseillers Bleau, Gauvin, Lavoie, Lamontagne, Jean et Pelletier :—

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Lecture des Communications suivantes :

Pétition de Jean Frères et autres marchands demandant la passation d'un règlement pour la fermeture des magasins à une heure fixe. Laissée sur la table.

Pétition de L. A. E. Rousseau et autres charretiers demandant la passation d'un règlement concernant les charretiers et leur tarif. Renvoyée au Comité de Santé et Licences.

Pétition de L. J. Collin demandant remise des taxes imposées en 1899 sur son fonds de commerce incendié en novembre de la même année. Référée au Comité des finances.

E. M. Wood, pour le Commissaire Municipal, trois lettres en date du 9, du 20 et du 22 avril dernier.

Corcernant l'assurance de garantie que le gouvernement a l'intention de prendre et a, de fait, prise pour tous les Trésoriers Municipaux de la Province. Référées au Comité des finances.

Rév. M. Arthur Béliveau, ptre, représentant les rév Sœurs des Ss N. N. de Jésus et de Marie, exprimant son regret au sujet du jugement rendu par la Cour de Révision sur l'appel des révérendes Sœurs contre l'évaluation de leur terrain. Filée.

Lady Minto priant le conseil de s'intéresser à l'œuvre dite "Queen Victoria Cottage Hospitals." Filée.

Banque d'Hamilton transmettant un transport de la Fire Extg. Mfg. Co de tous les argents à elle dûs ou à être dûs par la Ville.

Réquisition du chef de police pour 5 gallons d'huile et une varlope. Accordée.

Etat de la caisse du 9 avril au 13 mai 1901. Filé.

Lettre de MM. Munson et Allan, avocats, transmettant avis d'appel de MM. Mackenzie Mann & Co contre l'évaluation de leurs terrains.

Les comptes suivants sont adoptés : A. Lemay $33.97, Jean & frères $0.65, Guilbault & Co $4.25, J. P. O. Allaire $4.60, N. H. Houde $1.75, Rôle de paix No.16 (Travaux Public.) $106.80, Rôle de paie No 17 (Police et Feu) $10.60. Celui de T. Bertrand $41 81 est référé au Comité des finances.

Présenté et lu le rapport de la Cour de Révision qui comporte les changements suivants dans le rôle d'évaluation :

	Réduction
W. Kittson	$ 50
D. E. Sprague	455
Mad. L. Forcier	100
H. Béliveau	520
Canada Landed and National Invest. Co.	1000
Le Collège de Saint-Boniface	750
Jos. Lecomte	300
M. E. Collin	350
L. J. Collin	150
L. Laventure	100
Jos. Hébert	500
A. M. McCutcheon	455
M. Lamontagne	1000
Couture Frères	600
P. McDougall	150
Edm. Nadeau	650

faisant une réduction totale de $71.30

Ce rapport est adopté, et le rôle d'evaluation tel qu'amendé est déclaré en force.

Le conseiller Bleau présente le premier rapport du Comité des Finances recommandant :

1o L'adoption du rapport des auditeurs.

2o Que l'état de caisse du 8 avril soit filé.

3o Que l'offre de Th. Berry pour le lot B, bloc 4, subd. 89, savoir : $350.00, soit acceptée.

4o Que la balance du salaire des évaluateurs : $40.00, leur soit payée.

Ce rapport est adopté.

Le conseiller Jean présente le premier rapport du Comité des Travaux Publics recommandant les ouvrages suivants :

1o Quatre traverses, coin des rues Dumoulin et Taché.

2o Fossé côté Est rue Meuron et côté Nord rue Desautels.

3o Appsofondir fossé côté Ouest rue Archibald et renouveler pont.

4o Renouveler pont chemin Ste Marie vis-à-vis rue Horace.

5o Poser boîte d'un pied carré coin rues Marion et Ste Marie.

Sont aussi recommandés les travaux locaux suivants, à être payés par taxe spéciale (frontage tax) :

Trottoir, 4 pds, côté Sud rue Marion, de l'avenue Taché au chemin Ste Marie. Coût approximatif : $285.00.

Trottoir, 4 pds, côté Est avenue Taché, de la rue Marion au chemin Ste Marie et ensuite côté Sud chemin Ste Marie jusqu'à la ligne Sud-Est du bloc D. Coût approximatif : $900.00.

Un égoût, avenue Provencher, de la rue Thibault à la rue Dumoulin en passant par l'avenue Taché. Coût: $6500.00.

Un égoût, rue Notre Dame, de la rue Thibault à la rue Dumoulin en passant par l'avenue Taché. Coût : $6500.00.

Un égoût, avenue Taché depuis la ruelle entre l'archevêché et le cimetière jusqu'à l'avenue Provencher. Coût : $1400.00.

Un égoût, rue Masson depuis le lot 957 à l'avenue Taché. Coût : $2000.00.

Ce rapport est adopté.

Le conseiller Bleau donne avis qu'à la prochaine séance il introduira deux règlements : l'un pour empêcher les animaux d'errer dans les rues, et l'autre concernant la fermeture des magasins à une certaine heure.

Ordonné de payer $250.00 à la Banque d'Hamilton pour le compte de la Fire Ext. Mfg. Co., étant le premier paiement sur le prix de l'extincteur chimique acheté de cette compagnie.

L'appel de MM. McKenzie Mann & Co. est mis de côté avec instruction d'informer MM. Munson & Allan que cet appel a été reçu après que la cour de révision eût fini ses travaux.

Sur motion du conseiller Jean il est décidé d'enlever la plateforme en face du terrain de l'Exposition, vu qu'elle n'est d'aucune utilité est est dans un état dangereux.

Et la séance est levée.

LA GUERRE

EN AFRIQUE.

Sous le titre : "Une guerre interminable", le *Courrier des Etats-Unis* résume la situation d'après le correspondant du *Times* ;

Une lettre du correspondant au Transvaal du *Times*, de Londres, datée de Kroonstad, et qui vient d'être publiée, cause une grande émotion en ce moment dans le monde politique anglais Son auteur cherche à fixer les points suivants : 1o. que la plus grande partie de l'armée anglaise de l'Afrique du sud est complètement épuisée et qu'il faudrait envoyer de grandes quantités de troupes fraîches ; 2o. que les entreprises des Boers sur les voies ferrées ne diminuent pas ; 3o. que de vastes territoires sont encore occupés, pour ainsi dire tranquillement, par les commandos.

Après avoir dépeint la bonne tenue, l'ardeur, l'esprit d'offensive et d'optimisme d'un détachement des Imperial Bushmen, récemment arrivé à Kroonstad, le correspondant du *Times* ajoute qu'ils font un bien frappant contraste avec l'infanterie.

"Ou est l'ardeur accoutumée du soldat anglais ? A coup sûr, elle n'existe plus chez ces hommes harassés, dans les yeux hagards desquels on semble lire la monotone question qu'ils se posent tous : "Quand ça finira-t-il ?" Qu'on n'en soit pas surpris. Voilà dix-huit mois qu'ils marchent. Ce sont eux qui ont chassé Cronje de devant Kimlberley, suivi Botha de Kroonstad à Prétoria, poussé pendant l'hiver jusqu'à Komatipoort, pour retourner ensuite à Fouriesburg, puis "trekké" à travers l'Orange jusqu'au chemin de fer, puis remonté 500 milles au nord, puis rebroussé encore dans l'Orange, puis poursuivi inutilement De Wet dans la colonie du Cap, jusqu'à ce qu'enfin ils aient perdu le compte et la notion du temps, des lieux, des heures... Est-il surprenant que les hommes et les officiers soient épuisés et que leurs chefs n'osent pas les exposer à des risques que les troupes fraîches accepteraient volontiers ? Telle est la véritable histoire de la plupart des amers désappointements de ces temps derniers. L'armée a besoin de repos. Si vous ne pouvez lui donner le repos, envoyez-lui de nouveaux hommes, infusez-lui un sang nouveau."

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 14 Mai 1901

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 18	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 16	à 0 18
Fromage	0 9½	à 10
Œufs frais, la doz	0 00	à 18
Œufs en boites, la doz	0 00	à 0 00
Patates, le minot	0 00	à 0 35
Navets, le minot	0 15	à 0 20
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 50	à 1 75
Choux, par douzaine	0 00	à 0 50
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 09	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05

FARINE

Farine par 100 lbs, Roller Process	1 20
" Strong Baker	1 90
" Manitoba Baker	1 70
" Imperial Baker	1 30
" Supérieure XXXX	1 20
" Nestor	1 05
Gru, la tonne	14 50
Son, "	12 50

FOIN.

Foin de prairie, 1ère qual.	4 00 à	5 00
Foin pressé, par tonne		10 00

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	10 0 à	10 00
Charbon mou	4 50 à	4 50

The Canadian Northern Ry Co.
HORAIRE
Prend effet le 10 Déc. 1900.

STATIONS ET JOURS	All. Au Sud	All. Au Nord	Arr.
Winnipeg à Gladstone, Makinak, Dauphin, etc., mar. jeu. sam.	......	7 30	17 45
Dauphin, Makinak, Gladstone, etc., à Winnipeg, lun. mer. ven.	11 30	......	22 30
Winnipeg à Winnipegosis, mardi	......	7 30	21 15
Winnipegosis à Winnipeg, mercredi	7 15	......	22 30
Dauphin à Winnipegosis et retour, vend.	16 45	13 00	19 00
Dauphin à Swan River et Erwood, sam	......	8 20	21 45
Erwood et Swan River à Dauphin, lun.	5 00	......	18 20
Dauphin à Swan River, merc	......	8 20	15 20
Swan River à Dauphin, jeud.	......	8 00	15 00
	EST	OUEST	AR.
Winnipeg à Grandview, jeud.		7 30	21 15
Grandview à Winnipeg, vend.	7 30	......	22 30
Dauphin à Grandview et retour, mar.	13 30	9 00	15 45
Winnipeg à Warroad et Beaudette et stations intermédiaires, lund. et jeud.	8 20	......	19 00
Warroad et Beaudette à Winnipeg, mard. et vend.	......	6 00	16 40
Winnipeg à Redford et retour, merc. et sam.	8 20	12 40	16 40

D. B. HANNA, Surintendant Gén.

FEUILLETON DU *MANITOBA*

LE ROMAN D'UN JESUITE

IX

No 25

Les novices doivent, chaque matin, aussitôt après leur lever, méditer pendant une heure sur un sujet donné : ils résument ensuite sur un cahier spécial les pensées qui les ont le plus impressionnés.

Charles passait cette heure le moins mal qu'il pouvait, dormant ou rêvant à mille choses bien étrangères aux vérités éternelles : il écrivait, cependant, de temps en temps, sur son cahier quelques lignes prises au hasard dans le livre de méditations, afin de pouvoir les montrer au besoin. Mais le quatrième et le cinquième jour après sa conversation avec le P. Recteur, il écrivit les lignes suivantes, qui peindront l'état de son âme, mieux que tout ce que nous pourrions en dire.

"Aujourd'hui et pour la première fois, j'ai fait, moi aussi, une méditation. J'en sors épouvanté...j'ai jeté un regard sur mon âme, sur ma conscience, sur mon honneur, et je me suis avoué à moi-même que j'étais un misérable et un infâme...je suis le plus malheureux des hommes...je souffre toutes les tortures de l'enfer...je me fais honte...je me méprise...

"Où suis-je ? Au noviciat des Jésuites. Qu'y suis-je venu faire ? J'y suis venu jouer le rôle de délateur, d'espion...Depuis que je suis ici, je mens...je mens en paroles et en actions...Tous mes actes, tous mes gestes, tout ce que je dis, tout ce que je fais...mensonges, mensonges et perfidies...

"Et ces hommes au milieu desquels je suis venu, comme un loup dans une bergerie, pour les tromper et les perdre ; ces hommes que je croyais de grands coupables, tandis que, dans mon orgueil insensé, je me croyais juste ; ces hommes qui m'ont donné leur affection, tandis que je ne pensais qu'à leur nuire ; eux que je méprisais, tandis qu'ils estimaient en moi les vertus que je simulais, par une odieuse hypocrisie...Qu'ai-je découvert en eux ?... D'admirables vertus.

"Ces jeunes gens avec lesquels je vis depuis deux mois. J'ai eu le temps de les voir et de les connaître. Ils sont heureux parce qu'ils croient, qu'ils aiment et qu'ils prient...Et moi...je blasphème, je hais et je maudis...Oh ! que je voudrais croire ! que je voudrais savoir prier ! ! !

"Si j'osais, j'irais me jeter aux pieds d'un de ces novices que j'aime maintenant autant que je les détestais autrefois, et je lui dirais : Frère, venez à mon secours, apprenez-moi à croire, apprenez-moi à aimer, apprenez-moi à prier...Oh ! que je souffre ! cette cellule, c'est un enfer ; cette maison est pour moi une horrible prison...et par une étrange contradiction de mon cœur, cet enfer, cette prison, je ne puis me décider à les quitter.

"Ma mission est terminée, j'y renonce, j'y ai renoncé déjà, je la sais impossible... Et quand bien même aujourd'hui je découvrirais une faute où je n'ai pas encore réussi à en voir, je sens que je me tairais. Je jetterais un voile sur cette faiblesse, j'en accuserais la fragilité humaine et nullement cet Ordre, que l'on n'a que trop accusé.

"Mais si ma mission est terminée, pourquoi resté-je ici ? Qu'ai-je à y faire !...Rien. Je n'ai plus qu'à partir. Par quelle force suis-je encore retenu ?

"C'est après-demain que je dois retourner chez le P. Recteur. Je lui dirai que je ne me sens pas la force de me plier aux exigences de la vie religieuse, que je veux rentrer dans le monde, et je partirai...oui, je partirai.

Le même jour, pendant un temps libre, il se croisa avec le frère Desnouix, un novice de vingt ans à peine, au regard d'ange, à l'âme virginale. Le jeune frère l'arrêta, en lui disant :

—Vous souffrez, mon frère ?

—Horriblement, lui dit Charles en s'éloignant ; puis tout à coup se retournant : Priez pour moi, vous qui...

Il ne finit pas sa phrase, le F. Desnouix le retint.

—Frère Durand, un mot je vous prie Voulez-vous m'accordez un grand bonheur ?

—Volontiers.

—Venez avec moi à la chapelle, nous prierons tous deux pour vous.

Charles aurait voulu refuser ; mais devant le regard suppliant et le sourire plein de candeur et de bonté du jeune religieux, il se sentit désarmé et il le suivit à la chapelle.

Ils y restèrent quelques minutes, et quand ils furent sortis :

—Merci, mon frère, lui dit Charles, merci, vous ne sauriez croire tout le bien que vous m'avez fait. Mais dites-moi donc quel secret vous avez pour prier ?

—Je n'ai aucun secret.

—Oh ! si. Tout à l'heure il me semblait que chaque parole que vous éleviez vers le ciel retombait sur mon âme comme une rosée bienfaisante. Dites-moi ce que vous avez demandé à Dieu ?

—Je l'ai prié de vous délivrer de vos peines.

—Vous avez fait plus que cela, je vous en supplie ; dites-le-moi.

—Mais, mon cher frère, j'ai fait ce que la règle nous recommande quand nous voyons un des nôtres tenté. J'ai demandé à Notre-Seigneur de m'envoyer, à moi, la peine qui vous fait tant souffrir, afin de vous en délivrer.

—Vous avez fait cela ! s'écria Charles.

—Mais c'est tout naturel, et si le bon Dieu voulait prendre ma vie pour vous rendre le bonheur, je la lui donnerais avec joie.

Charles ne l'écoutait plus, il était rentré à la chapelle, et là, tombant à genoux, la tête entre les mains, il se prit à sangloter. Le jeune novice l'avait suivi, mais, témoin de cette profonde émotion dont il ne pouvait deviner la cause, il crut devoir la respecter et le laissa seul.

Le lendemain, à la même heure, Charles allait à la cellule du frère Desnouix.

—Hier, lui disait-il, vous m'avez rendu un immense service. Aujourd'hui je viens vous supplier d'avoir encore pitié de moi. Je souffre tout ce qu'il est possible de souffrir... Il faut que je prenne une grande résolution, et de cette résolution dépend mon avenir, ma vie et en même temps l'avenir et le bonheur d'une innocente enfant, d'une jeune sœur que j'ai laissée dans le monde. Venez avec moi à la chapelle, venez, comme hier, prier avec moi et pour moi, afin que j'obtienne la force et le courage nécessaires pour accomplir mon devoir.

—Oh ! mon frère, de tout cœur.

Ils entrèrent dans le paisible sanctuaire, et s'agenouillèrent l'un près de l'autre. Charles était agité, tout son corps frémissait, une sueur froide lui coulait sur le front : le frère Desnouix, au contraire, les yeux fixés sur le tabernacle, priait dans un profond recueillement. Tout à coup Charles se leva.

—Dieu l'emporte, dit-il, je vais chez le Père Recteur. Ne m'abandonnez pas, restez ici, et ne cessez pas de prier jusqu'à mon retour.

Puis il disparut.

En entrant dans la chambre du supérieur, il alla droit à lui et se jeta à ses pieds en disant :

—Mon père, je viens vous demander pardon, je suis un misérable

Puis d'une voix haletante, entrecoupée, il lui raconta le rôle de dissimulation et d'espionnage qu'il avait joué depuis son entrée dans la maison.

Le père écouta ses longs aveux sans l'interrompre, et quand il eut terminé, il lui dit avec un sourire d'ineffable bonté :

—Mon pauvre enfant, vous avez été bien coupable ; mais remerciez avec moi le bon Dieu qui a fini par toucher votre cœur, et vous accorder la grâce du repentir. Il me semble résulter de vos paroles que ce qui vous touche le plus vivement, ce sont vos torts envers la Compagnie. Elle vous les pardonnera bien facilement. Quoi qu'on en dise, elle ne craint pas la lumière : et qui sait si votre tentative, loin de lui nuire, ne lui sera pas avantageuse.

Mais vos plus grands torts sont envers Dieu. Depuis que vous êtes ici, vous l'avez insulté et blasphémé dans votre cœur, vous avez résisté aux inspirations de sa grâce, vous avez méprisé ses dons et profané ses sacrements. Voilà votre crime, mon pauvre enfant, voilà ce dont vous devez vous humilier, ce dont vous devez vous repentir et demander grâce. Ce n'est pas moi qu'il faut plier le genou, c'est devant Dieu, votre créateur, votre sauveur que vous avez si gravement offensé, c'est au saint tribunal de la pénitence qu'il faut aller demander pardon.

Le Jésuite se leva alors, prit Charles par la main et le conduisit à son prie-Dieu.

Ce qui se passa entre eux, c'est le secret de Dieu.

La confession terminée, le Jésuite s'agenouilla à son tour et pria. Charles restait immobile, sanglotant, ému jusque dans les plus secrètes profondeurs de son âme.

Après quelques instants, le père revint à lui, le releva et le pressa sur son cœur.

—Oh ! père ! s'écria alors le jeune converti, je n'aurais jamais cru qu'il fût possible d'éprouver en une heure autant de douleurs et autant de joie.

—C'est que vous n'aviez pas encore éprouvé combien est grande l'infinie miséricorde de Dieu.

—Vous croyez donc que Dieu m'a pardonné ?

—En douter, mon enfant, ce serait douter de sa bonté sans limite, ce serait douter de sa parole et lui faire une injure grave.

—Et vous, mon père ?

—Moi ! s'écria le Jésuite en l'embrassant de nouveau, je vous pardonne en mon nom, et au nom de la Compagnie, entièrement, complètement, absolument. Je remercie Dieu qui a permis que votre tentative coupable aboutisse au triomphe de la grâce dans votre âme ; je le bénis de ce qu'il m'a choisi pour être auprès de vous l'instrument de sa miséricorde. Si l'heure qui vient de s'écouler a inondé votre cœur d'une joie ineffable, elle m'a donné aussi un de ces bonheurs que nous paierions volontiers de notre vie. Ramener une âme à Dieu, c'est la seule récompense que le prêtre, que le religieux ambitionne icibas.

A Suivre